

**OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE

En application du Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont tenues d'établir un rapport annuel, présenté préalablement au débat sur le projet de Budget.

Ce second rapport, joint en annexe, présente un bilan des actions conduites dans le cadre du développement durable auxquelles on ajoute les actions retenues dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial de Saint-Denis.

Il se décline en deux parties :

- les actions internes à la gestion communale « la Mairie écoresponsable »,
- les actions externes sur son territoire « la Ville écocitoyenne »,

au regard des cinq finalités du développement durable inscrite dans le Code de l'Environnement :

- . la lutte contre le changement climatique,
- . la préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources,
- . l'épanouissement de tous les êtres humains,
- . la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- . les modes de production et de consommation responsables.

Au-delà de cette présentation, ce document montre l'évolution des actions par rapport à 2012 avec les indicateurs les plus pertinents.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Commune de Saint-Denis qui vous est présenté en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13706-1A-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Région, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi "Grenelle II", portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Sur le RAPPORT N°13/7-06 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/Développement Durable.

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(débat sans vote)**

Prend acte du rapport sur la situation de la Commune en matière de développement durable au titre de l'année 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13706-1B-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
19/12/2013


Gilbert ANNETTE

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2013



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013



(version du 09/12/2013)

Sommaire

I. « LA MAIRIE ECORESPONSABLE »	6
A) Les consommations communales d'énergie électrique.....	9
B) La Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB)	10
C) La flotte de véhicules.....	11
D) Les consommations d'eau potable communales	12
E) Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi communal.....	13
F) Les télécoms	16
G) La dématérialisation	17
H) Le patrimoine communal	18
II. « SAINT-DENIS, VILLE ECOCITOYENNE »	19
A) Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)	21
B) Les énergies renouvelables	22
C) Les transports.....	23
D) L'aménagement.....	24
E) La gestion durable de l'eau	25
F) Les trames vertes et les corridors écologiques	26
G) La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	27
H) Accès au sport, à la culture et aux loisirs	28
I) Favoriser l'accès à un habitat de qualité	29
J) Les abris de nuit.....	30
K) La vie associative	30
L) La petite enfance.....	31
M) L'insertion	31
N) L'accessibilité	32
O) Les personnes âgées	32
P) Sécurité et prévention des risques	33
Q) Prévention et médiation.....	34
R) Démocratie participative	34
S) Développement d'une politique d'achat responsable.....	35
T) Qualité environnementale des productions.....	36
U) La création d'une plateforme e-service et de l'intranet.....	37

INTRODUCTION

Conformément à l'article 255 de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite "Loi Grenelle 2") et au Décret d'application 2011-687 du 17 juin 2011, il est demandé aux Communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable à présenter par le Maire, préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport (deuxième du genre), joint en annexe, présente un bilan des actions conduites dans le cadre du développement durable, auxquelles on ajoute les actions retenues dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Saint-Denis.

Il se décline en deux parties :

- les actions internes à la gestion communale « la Mairie écoresponsable »,
- les actions externes sur son territoire « Saint-Denis, Ville écocitoyenne »,

au regard des cinq finalités du développement durable inscrites dans le Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- les modes de production et de consommation responsables.



Au-delà de cette présentation, ce document montre l'évolution des actions par rapport à 2012 avec les indicateurs les plus pertinents.

Modalités d'élaboration du rapport

La Mission Développement Durable de la Ville de Saint-Denis élabore ce deuxième rapport à partir des éléments recueillis dans chaque direction des services. Ensuite un comité de relecture composé de la Direction Générale et du Cabinet du Maire amende la proposition pour une présentation en Commissions Aménagement/ Développement Durable et Affaire Générale/ Entreprise Municipale qui valident la version finale du document à présenter au Conseil Municipal du 16 décembre 2013. Le présent rapport sera alors consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Denis (www.saintdenis.re).

I. « LA MAIRIE ECORESPONSABLE »



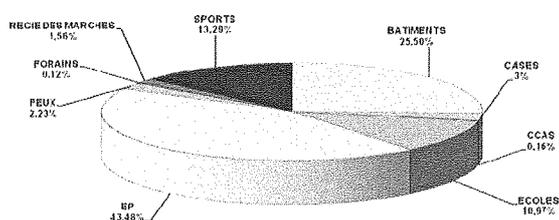
A) Les consommations communales d'énergie électrique

► Repères

	Consommation	Dépense annuelle (HT)
2009	17,7 GWh	1 700 000
2011	17,8 GWh	1 750 000
2012	17,9 GWh	1 766 977

Maîtrise de la consommation malgré l'augmentation du nombre d'équipements desservis

Consommations d'Énergie EDF 2012



Une augmentation de 5 % du tarif de l'électricité depuis le 1er août 2013 pénalisera la prochaine facturation.

1) L'éclairage public

✓ La ZAC des Camélias et les voies à proximité du stade de l'Est sont équipées d'armoires de variation de puissance permettant d'atténuer l'éclairage entre 20 h et 5 h du matin, sans diminuer le confort et la sécurité.

☞ Sur les six derniers mois, plus de 45 % d'économie d'énergie sur ces réseaux.

✓ Dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire, la Ville illumine progressivement le patrimoine culturel en utilisant des technologies à basse consommation énergétique.

✓ Pour les fêtes et les manifestations (650/ an) les guirlandes et les motifs utilisent la technologie LED (longue durée de vie et faible consommation).

► PERSPECTIVES

✓ Une étude est nécessaire pour mieux adapter la tarification des abonnements EDF (plus de neuf cents abonnements).

2) La Gestion des Eclairages Sportifs (GES)

✓ Les dispositifs permettant de limiter l'éclairage des terrains de sport ont fait la preuve de leur efficacité : sept sites en 2012, treize en 2013 et quinze en programmation pour 2014.

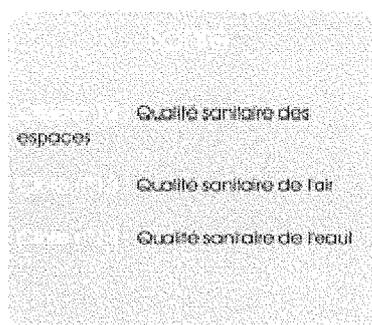
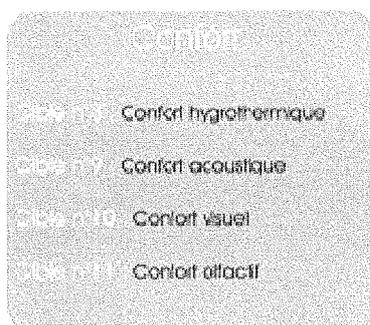
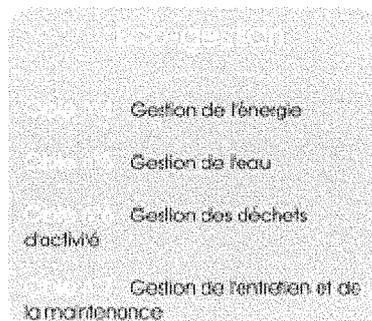
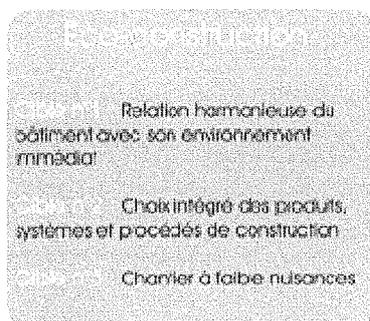
☞ 60 % d'économie d'énergie réalisés sur l'ensemble des sites traités.

RESULTATS

✓ Le diagnostic éclairage public réalisé en 2012, a montré le besoin de 4,5 millions d'euros pour la remise à niveau des équipements. 100 000 euros y ont été consacrés en 2013. Un gros effort devra être réalisé sur les budgets des années suivantes pour éviter la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique. L'éclairage public représente presque 50 % des dépenses d'énergie sur le budget de fonctionnement.

✓ Le centre-ville a été équipé de soixante horloges astronomiques permettant d'optimiser l'allumage et l'extinction de l'éclairage public.

B) La Qualité Environnementale des Bâtiments (QEB)



✓ Installation de six blocs de toilettes publiques automatisées sur le territoire communal. La gestion électronique permet de réduire la consommation d'eau.

✓ Des travaux d'étanchéité sont programmés chaque année. Il intègre systématiquement des revêtements isolants permettant d'améliorer le confort thermique (-2 à -3°C). Un gros chantier est prévu en 2014 sur l'école Herbinière Lebert (1 million d'euros).

✓ La ventilation transversale des classes a été réalisée dans une dizaine d'écoles (jalousie : fenêtre orientable). Des travaux sont programmés dans sept établissements scolaires en 2014.

✓ Le projet de restructuration de l'école Françoise Mollard intègre une conception bioclimatique et la production d'eau chaude solaire. Les chantiers suivants sont prévus pour 2014 :

- gymnase Château Morange,
- crèche des Onyx,
- école municipale Loulou Pitou.

► PERSPECTIVES

✓ Une réflexion est en cours sur la rénovation des façades de l'Hôtel de Ville avec un accent particulier sur la Maîtrise de la Demande Énergétique (MDE).

INNOVATION

✓ La restructuration complète de la crèche Soeur Colette est un exemple de performance énergétique des bâtiments.

✓ Les travaux du Petit Marché vont favoriser le confort thermique et la pénétration de la lumière naturelle.

C) La flotte de véhicules

La consommation de carburant est stabilisée autour de 400 000 l/an depuis trois ans alors même que les prestations ne font qu'augmenter.

✓ Le parc automobile est équipé de quatre cent cinquante véhicules et de huit engins de travaux publics. Pour le renouvellement de sa flotte (10 % par an), la Ville achète des véhicules récents d'occasion. Ces véhicules respectent la norme EURO 6 (rejets à faible niveau de pollution).

☞ Les véhicules réformés ne sont plus vendus aux enchères, mais passent par des filières locales de déconstruction (dépollution, recyclage des pièces et des matériaux).

► PERSPECTIVES

✓ Etude d'un Plan Déplacements Entreprise (PDE) : notamment les équipes techniques de proximité perdent actuellement plus de 40 % de leur temps de travail dans les déplacements (transport du personnel, approvisionnement de chantier).

✓ La Ville encourage les pools de véhicules et expérimente un dispositif de taxis pour les besoins en déplacements des agents, basé sur le principe de déplacements avec chauffeur et de prêt de véhicules pour une durée déterminée.

Remarque

Les véhicules électriques : l'énergie électrique locale est fortement carbonée et le bilan Co2 serait plus défavorable qu'avec des véhicules à moteur thermique performant. L'investissement dans une installation à recharge photovoltaïque avec stockage serait démesuré par rapport à l'usage. La flotte thermique reste actuellement le meilleur compromis économique et de limitation des gaz à effet de serre.

INNOVATION

✓ L'expérimentation du carnet de bord électronique menée par la Police Municipale montre l'intérêt d'une généralisation à l'ensemble des services en 2014. Il permet de démarrer le véhicule par l'identification du conducteur, de comptabiliser la durée d'utilisation et de mesurer la distance parcourue. Ce dispositif a pour objectif d'identifier les véhicules sous-utilisés et de faire des économies de carburant.

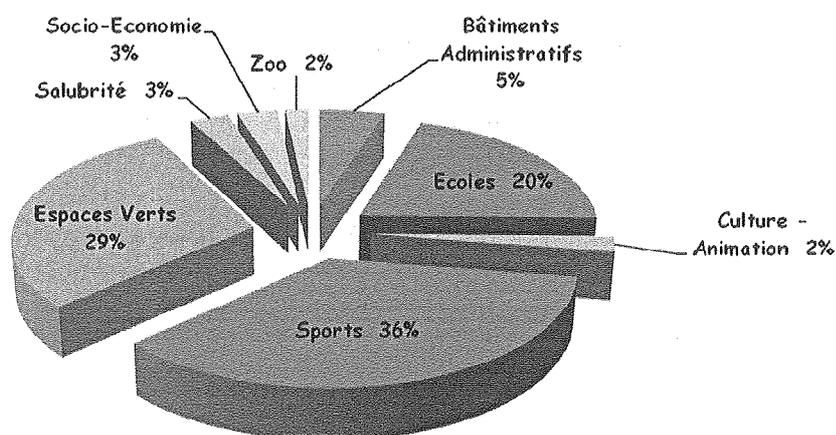
D) Les consommations d'eau potable communales

► Repères.

	Consommation	Dépense annuelle	Prix moyen/ m ³
2011	917 673 m ³	1 220 916 €	1,33 €
2012	1 096 824 m ³	1 715 866 €	1,61 €

Cinquante abonnements de plus en 2012 et une forte augmentation du prix du m³ (plus 21 %) due à la participation à l'investissement de la station d'épuration du Grand Prado.

REPARTITION DES VOLUMES D'EAU CONSOMMES EN 2012



E) Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi communal

► Repères

■ Effectif (au 31 décembre 2012)

3 125 agents dont 2 895 Equivalent Temps Plein (ETP) (24,6 % titulaires, 70 % non titulaires) et 5,4 % d'emplois aidés.

Par filière

Technique	63 %
Administrative	27 %
Sportive	5 %
Animation	1 %
Culturelle	2 %
Police Municipale	2 %

Par catégories

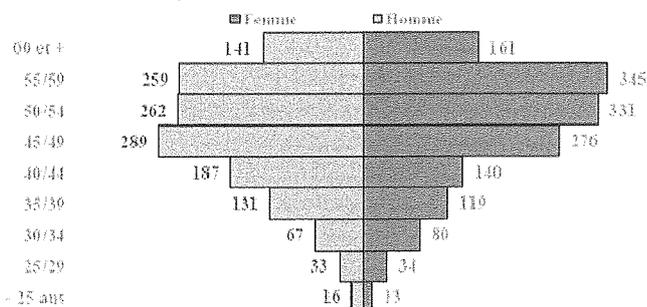
■ Catégorie A	5,9 %
■ Catégorie B	8,8 %
■ Catégorie C	85,3 %

Age moyen : 48,8 ans

Agents permanents par age

Agents âgés de 55 ans et +	% sur total	agents
	32%	906

Pyramide des ages en nombre d'agents



■ Taux de mobilité interne en 2012 : 6,3 %

270 agents de catégorie B et C de plus de deux ans d'ancienneté ont bénéficié d'un contrat de droit public à durée indéterminée. Le plan de titularisation se poursuit cette année pour une trentaine d'agents mais aussi pour les lauréats des concours administratifs de cette année (plus de 30 agents) qui seront titularisés au 1er janvier 2014.

INNOVATION

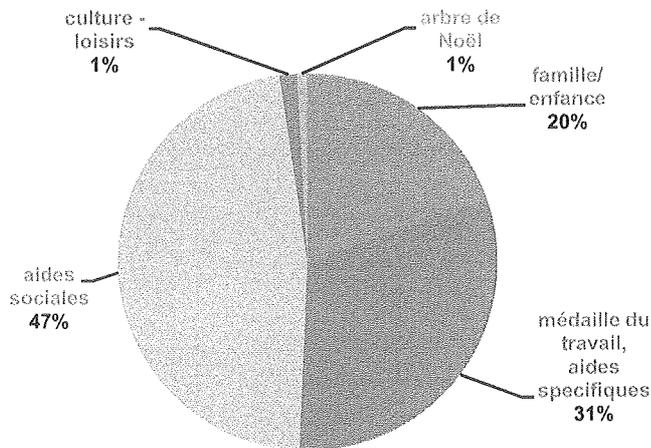
✓ La Ville a organisé en interne un séminaire sur l'insertion.

✓ Organisation du premier séminaire « accueil et intégration des travailleurs porteurs d'un handicap » dont l'objectif était d'informer et de sensibiliser les cadres à la problématique du handicap au sein de l'entreprise.

✓ Organisation de la « journée de l'agent » visant à informer le personnel sur les prestations d'action sociale. Elle a réuni 600 participants.

« Amélioration des conditions de travail

Répartition budgétaire par type de prestations sociales auprès du personnel



✓ Le CHSCT¹ continue son action de vigilance et de visite systématique des lieux de travail, veillant au respect des normes en vigueur pour la santé, la sécurité et l'ergonomie au travail.

✓ La DRH a mis en place dans les services un registre de santé et de sécurité qui permet à tous les agents de s'exprimer et de faire des suggestions sur leurs conditions de travail.

Remarque

La journée de carence a fait baisser de 25 % l'absentéisme. Ce dispositif sera abrogé au mois de janvier 2014. Il sera intéressant de rester vigilant sur l'évolution de ce paramètre.

INNOVATION

✓ Création d'un groupe "bien-être au travail" qui poursuit trois objectifs :

- 1) la création d'un "dispositif écoute bien-être",
- 2) la création d'un "dispositif prévention des addictions",
- 3) l'organisation des "actions bien-être": atelier du rire, zumba, randonnée, yoga et sophrologie.

✓ La DRH a organisé cette année 2013 des ateliers sur les risques psychosociaux (RPS) dans le cadre du fonctionnement des services. Une première évaluation des risques fait apparaître les causes suivantes : compétences, management, conditions de travail, comportements, pressions politiques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20131216-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

« Formation

■ Nombre total de jours de formation	
6 366 soit une moyenne de 7 jours par agent.	
■ % d'agents par catégorie ayant bénéficié d'une formation :	
A	61,5 %
B	55,8 %
C	29,7 %.
■ Intervenants de formation	
CNFPT	66 %
organismes extérieurs	32 %
en interne à la Mairie	2 %

✓ La Ville a signé avec le CNFPT² une convention pour la mise en œuvre du Plan de Formation privilégiant les actions programmées, les demandes individuelles n'ayant pas nécessairement un intérêt pour le développement durable du service.

✓ La Ville accepte dans ses Services Techniques, au même titre que les entreprises, des jeunes dans le cadre de leur formation en alternance.

► PERSPECTIVES

✓ Sensibiliser l'encadrement des équipes techniques aux questions suivantes : valorisation du travail, amélioration des conditions de travail, méthodologie, prise en compte des enjeux du service public.

✓ Un recensement précis des personnes porteuses de handicap au sein de l'entreprise municipale doit être établi afin de mieux adapter leurs conditions de travail.

² CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Accusé de réception en préfecture
Rapport n° 20131216-13706-2-DE
sur la situation comparative
de développement durable : 19/12/2013

F) Les télécoms

✓ Le renouvellement du marché pour l'ensemble des services de télécommunication est opérationnel. Il permet globalement de bénéficier d'une meilleure tarification (- 15 %). Il permet ainsi, compte tenu de l'augmentation des besoins et de la mise en œuvre des nouvelles technologies, de rester à budget constant : 1,5 million d'euros/ an.

► PERSPECTIVES

✓ Tous les standards téléphoniques existants seront centralisés sur l'Hôtel de Ville pour 2015 (réseau protocole internet).

✓ Une étude est en cours pour l'équipement de cinq espaces publics WIFI. Elle doit intégrer les paramètres de sécurité du réseau, de sauvegarde réglementaire des échanges et de coût annuel de fonctionnement.

INNOVATION

✓ La Ville dispose de 1 000 postes de travail informatique. Ces postes vont progressivement être remplacé par la technologie « client léger » où il ne reste plus de l'ordinateur que son écran, son petit boîtier lié par câble et son clavier. 10 % remplacés en 2013. 35 % programmés pour 2014 avec une priorité pour les services qui reçoivent du public.

☞ 80 % de réduction d'énergie sur les outils de la bureautique.

G) La dématérialisation

✓ La dématérialisation des consultations de marchés publics est encore peu utilisée par les entreprises (3 à 4 % des offres). Par contre, pour la rédaction des marchés, l'intégralité des pièces contractuelles sont dématérialisées pour leur transmission en Préfecture.

► PERSPECTIVES

✓ Le développement du parapheur électronique pour les actes d'urbanisme réglementaire permettra de réduire les délais de traitement.

✓ La Direction Affaires Juridiques/ Achats et Marchés envisage de créer un répertoire informatique des marchés pour éviter la dépense considérable liée aux photocopies administratives utilisant actuellement 1,5 t de papier par an.

✓ Pour 2014, les parapheurs soumis à la signature des élus pour les flux budgétaires avec la Trésorerie seront dématérialisés (Budget principal, Budget Eau et paye).

✓ Dématérialisation de pièces comptables liées aux règlements et de situation de marchés avec la Trésorerie Générale.

INNOVATION

✓ Toutes les Délibérations du Conseil Municipal ainsi que les Arrêtés Municipaux sont dématérialisés pour le contrôle de légalité à la Préfecture.

✓ L'ensemble des archives des Délibérations depuis 1988 viennent d'être numérisées dans une technologie innovante et accessible qui permet à tous les services de consulter et faire des recherches quels que soient les critères.

✓ La dématérialisation des Arrêtés soumis au contrôle de légalité (Arrêtés de périls, insalubrité, sécurité, les demandes d'ouvertures tardives) permet aux services de réaliser des gains de temps.

✓ La dématérialisation des formulaires « cerfa » pour les demandes d'actes d'urbanisme réglementaire permet de faire une économie de formulaires évaluée à 12 000 euros/ an.

H) Le patrimoine communal

✓ Actuellement, la Ville dépense de 1 million d'euros en location de locaux pour ses services. Une réflexion est menée sur la maîtrise foncière pour recentrer les services administratifs dans des bâtiments appartenant à la Commune.

✓ Depuis plusieurs années, la Ville mène une politique de valorisation des réserves foncières. Certaines grandes propriétés ont été proposées à des bailleurs sociaux pour la construction de logements : le terrain Moulin Cader a été confié à la SODIAC³. Les nouvelles acquisitions foncières sont prioritairement réalisées pour s'adapter aux exigences du PLU⁴ (emplacements réservés et aménagement de voirie).

► PERSPECTIVES

✓ Réhabilitation architecturale et bioclimatique d'une propriété créole située rue Jules Auber destinée à devenir une crèche associative Babyland.

✓ Rédaction du cahier des charges du Schéma Directeur Immobilier. L'objectif est de recentrer le patrimoine sur les besoins de fonctionnement des services mais aussi dans un souci de répartition équitable des équipements et des services sur le territoire communal.

:

³ SODIAC : Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction

⁴ PLU : Plan Local d'Urbanisme

INNOVATION

✓ Les équipes topographiques sont équipées de matériels performants : les GPS (gain de temps considérable sur le terrain, qualité et précision pour la restitution des plans). Le Système d'Information Géographique (SIG), est un véritable outil de gestion du patrimoine.

II. « SAINT-DENIS, VILLE ECOCITOYENNE »



Rapport 2013

sur la situation en matière

de développement durable

Accusé de réception en préfecture
16-13706-2-DE

Date de réception préfecture : 19/12/2013

Rapport 2013

sur la situation en matière
de développement durable

Accusé de réception en préfecture
de développement durable
16-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

A) Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

La Ville de Saint-Denis a mandaté la CINOR pour cette étude. La démarche de projet s'est articulée autour de quatre phases :

- la phase 1 : « Diagnostic Climat » (bilan énergétique, bilan carbone, vulnérabilité du territoire) a été réalisée de mars à décembre 2012 ;
- la phase 2 : « Concertation » (coconstruire un programme d'actions avec tous les acteurs du territoire) a été exécutée de mars à juin 2013 ;
- la phase 3 : « Plan d'action » (programme d'actions à réaliser par la collectivité) ;
- la phase 4 : « Gouvernance » (établir une organisation pour assurer la réalisation et le suivi des actions) sont en cours de réalisation.

Les objectifs sont les suivants :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation aux modifications climatiques induisant les vulnérabilités du territoire,
- la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les actions spécifiques au territoire de Saint-Denis

1) La Maîtrise de la Demande en Energie

- ✓ Réduire les consommations d'éclairage public : mettre en œuvre un plan de rénovation des équipements de l'éclairage public avec du matériel performant permettant de diminuer la puissance nocturne.

2) Sensibilisation aux conséquences du changement climatique

- ✓ Sensibiliser la population aux risques naturels.
- ✓ Former et informer les futurs acteurs de la filière Maîtrise de l'Energie (MDE) et des Energies Renouvelables (EnR).

3) Vulnérabilité du territoire

- ✓ **Eduquer à des modes de consommation durables** : valorisation des produits locaux, mise en place de circuits courts (production, distribution).
- ✓ **Promouvoir une utilisation raisonnée de la ressource en eau** : mettre en place une réflexion sur la gestion des eaux pluviales, développer les réseaux de récupération et d'assainissement.
- ✓ **Evaluer les impacts** sanitaires, économiques et environnementaux de la pollution atmosphérique sur le territoire.

✓ En partenariat avec la Région, dans le cadre du dispositif Région Economie Solidaire, la Ville organise des réunions d'information animées par le CCAS et l'ARER pour sensibiliser les familles aux économies d'énergie. 95 familles défavorisées ont été équipées cette année en chauffe-eau solaire.

✓ Le CCAS en partenariat avec EDF gère les problèmes de précarité énergétique notamment par la mise en place d'un tarif de première nécessité.

✓ Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales, en cours d'étude, sera présenté à la mi-2014. Ce document annexé au PLU permettra d'évaluer l'adéquation des réseaux et des ouvrages d'eaux pluviales aux risques d'inondation.

B) Les énergies renouvelables

✓ Le SWAC (Sea Water Air Conditionning) : il s'agit de la climatisation à destination du secteur tertiaire par les eaux froides océaniques profondes. Ce projet d'une puissance froid de 40 à 50 MW froid permettra la climatisation des grands équipements publics ou privés (CHR, Université de la Réunion, Espace Océan, Zones Industrielles et Commerciales de Sainte-Marie, Aéroport Roland Garros). La proximité de grande profondeur océanique sur le littoral de Saint-Denis permet de prélever de l'eau à 5° c à 1 200 m de profondeur et à moins de 5 km des côtes. Une station d'échange thermique située à la Jamaïque alimentera un réseau de froid urbain de 27 km allant du CHR jusqu'à la Zone Industrielle et Commerciale de la Mare à Sainte-Marie.

Les Communes de Saint-Denis et de Sainte-Marie se sont regroupées en un Syndicat à Vocation Unique, le SIDEO⁵. La concession de service public a été attribuée à la société CLIMABYSS (filiale de GDF Suez). Ce chantier est actuellement au stade des études techniques opérationnelles et de finalisation des autorisations administratives et du montage financier. Le début des grands travaux est prévu pour le second semestre 2014.

☞ Ce projet permettra de réduire de 70 % la consommation d'énergie électrique actuellement utilisée pour la climatisation.

En outre, cette infrastructure peut permettre de développer de nouvelles activités dérivées et génératrices d'emplois à la Réunion. En effet, les propriétés minérales des eaux océaniques profondes peuvent trouver des applications dans les domaines suivants :

- extraction de gaz rares et de lithium,
- cosmétologie,
- culture de micro-algues ayant des applications soit dans le domaine nutritionnel, soit dans la production de biocarburant,
- aquaculture (poissons, mollusques et crustacés),
- thalassothérapie et soins.

⁵SIDEO : Syndicat Intercommunal d'exploitation des Eaux Océaniques

C) Les transports

✓ Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) sera présenté pour approbation au Conseil Communautaire de la CINOR en décembre 2013. L'objectif est de définir une stratégie du territoire en matière de transports de personnes et de marchandises, mais aussi de circulation et de stationnement à l'horizon 2023 :

- développer la performance du réseau de transports urbains et son attractivité,
- repenser l'accès automobile aux centres urbains et les conditions de stationnement,
- repenser l'inter-modalité,
- définir un réseau hiérarchisé de voirie d'agglomération,
- développer les modes doux et l'accessibilité pour en améliorer l'efficacité et réduire les impacts,
- organiser les transports de marchandises pour en améliorer l'efficacité et réduire les impacts,
- assurer une meilleure prise en compte de la problématique des déplacements dans la politique de la ville et le développement urbain,
- viser une optimisation globale des coûts, une utilisation plus rationnelles des énergies et une réduction des nuisances de la circulation.

Parmi tous les modes de déplacements (piétons, vélos, véhicules, transports en commun...) aujourd'hui les transports en commun ne représente que 11 % des déplacements. L'objectif du Plan de Déplacements Urbains est de faire passer cette part modale à 15 % en dix ans dans un but de préservation de l'environnement. Le Plan de Déplacements Urbains comporte trente-trois actions dont l'évaluation environnementale est répartie suivants les thématiques :

- la qualité de l'air et les effets sur la santé,
- le bruit et les effets sur la santé,
- le climat, les gaz à effet de serre et la consommation d'énergie,
- la consommation d'espace,
- le milieu naturel et le paysage,
- l'eau,
- le patrimoine culturel, architectural et archéologique,
- les risques naturels et technologiques.

► PERSPECTIVES

✓ Démarrage des études des actions suite à l'approbation du Plan de Déplacements Urbains.

✓ Une réflexion devra se porter sur les modes alternatifs de transports avec notamment le transport par câble.

✓ Ultérieurement, le circuit de la ligne de bus n° 11 sera complété pour des modes de transports doux (vélos, touk-touk).

INNOVATION

✓ Nos programmations artistiques intègrent l'impact économique et climatique des déplacements de groupe d'artistes en privilégiant la proximité étendue au bassin Océan Indien et pour les artistes internationaux profitant de leur passage dans la zone.

Rapport 2013

sur la situation en matière
de développement durable
Accusé de réception en préfecture
N° 16-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

D) L'aménagement

✓ Projet d'aménagement urbain de la façade littorale de Saint-Denis (Nouvelle Entrée Ouest -NEO-): une infrastructure TSCP⁶ performante, une route structurante, des aménagements urbains et un bâti recomposé, des espaces publics et de voiries locales. La Nouvelle Entrée Ouest (NEO), permettra d'améliorer la circulation à Saint-Denis et de rendre le littoral aux Dionysiens. L'étude est cofinancée par l'Etat, la Région, la CINOR et la Ville. Le projet, reconnu priorité par l'Etat le 17 octobre 2013, est estimé à 460 millions d'euros.

Parmi les tracés possibles, le choix s'est porté sur le tracé mixte littoral (extension du trait de côte devant le Barachois) et terrestre (tranchée couverte pour le raccordement au boulevard Lancastel). La Nouvelle Entrée Ouest est l'indispensable liant entre les projets ambitieux de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), l'Espace Océan, du Cœur Vert Familial et le Trans Eco Express (prémices du futur Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG)).

✓ L'espace Océan sera exemplaire au plan architectural, mais aussi en matière de gestion de l'énergie. Il sera alimenté par le SWAC pour ses besoins en froid (surfaces commerciales, bureaux, hôtels).

INNOVATION

✓ La réglementation thermique RTAADOM¹ est actuellement mise en œuvre pour les logements privés et sociaux et met un accent sur la sobriété des consommations énergétiques. L'obligation fixée lors du dépôt de permis de construire de performance énergétique du bâtiment reste un engagement qui n'est pas suivi d'un contrôle de conformité de l'Etat.

⁶ TCSP : Transport Collectif en Site Propre

E) La gestion durable de l'eau

► Repères

593 km de longueur de réseau de distribution d'eau potable.

✓ 10 millions d'euros ont été consacrés au renouvellement, au renforcement et à l'extension du réseau d'eau potable. Cet effort va permettre l'amélioration du rendement du réseau de distribution.

✓ Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage, la Ville incite le délégataire à mieux connaître les ressources et le patrimoine. Ainsi, VEOLIA achève la mise à jour de sa base de données et doit donner à la Ville tous les éléments d'une couche SIG (Système d'Information Géographique) comportant de manière exhaustive le plan du réseau, le positionnement et la description des équipements (première version en fin 2013).

► RESULTAT

✓ Le prix de l'eau a suivi l'indexation normale du coût de la vie, mais la part de facturation liée à l'assainissement a fortement augmenté avec les investissements réalisés pour la nouvelle station du Grand Prado.

✓ Le rendement du réseau d'eau potable est stable (55 %), avec une tendance à l'amélioration.

► PERSPECTIVES

✓ Pour répondre à l'expansion des zones urbanisées dans les hauts de la Commune, les équipements de potabilisation actuellement en cours d'étude permettront d'améliorer la qualité des eaux gravitaires et d'éviter le pompage, gros consommateur d'énergie.

✓ Les travaux du SWAC, avec la mise en place du réseau de froid, permettront à la Ville d'accroître son effort de renouvellement des canalisations d'alimentation en eau potable.

✓ La réalisation du seuil de captage de Bellepierre permettra de restituer le débit réservé dans la rivière Saint-Denis et d'améliorer la continuité écologique.

✓ Réutilisation des Eaux Usées de la Station d'Épuration (REUSE) : étude de la possibilité d'utiliser les eaux traitées de la STEP pour l'arrosage des espaces verts les plus consommateurs d'eau : stade de l'Est, boulevard Sud et le Cœur Vert Familial.

INNOVATION

✓ Le captage du Cerf III viendra se substituer à la production du captage de la Zone Industrielle du chaudron peu fiable et difficilement protégeable (pas de périmètre de protection).

A noter que les agriculteurs bénéficient toujours dans le cadre du nouveau contrat d'affermage de l'exonération de la taxe d'assainissement et de la surtaxe communale. Ils ne payent donc que la part du délégataire qui évolue très peu dans le temps.

✓ *On peut regretter que cette tarification n'incite pas les instances agricoles à encourager la réalisation de retenues collinaires permettant de stocker les eaux pluviales.*

F) Les trames vertes et les corridors écologiques

✓ Le Cœur Vert Familial : un vaste espace vert au centre de la Commune : des équipements culturels, de loisirs, des aménagements de voirie. Le skatepark, le terrain de beach, les cheminements seront livrés dès la fin de cette année 2013.

La première tranche mise en service rencontre un vif succès et montre une appropriation par toutes les tranches d'âge de la population.

Le Cœur Vert Familial reliera les quartiers de Sainte-Clotilde, du Butor et de la Trinité par des modes de déplacements doux.

✓ Les nuits sans lumière : La Ville de Saint-Denis a participé pour la troisième année consécutive à l'opération des nuits sans lumière les 12 et 13 avril 2013, organisée par le Parc National et la SEOR⁷.

Cette opération coïncide avec le pic d'envol des Pétrels de Barau, espèce menacée d'extinction notamment en raison de la pollution lumineuse.

A cette occasion, plusieurs actions ont été mises en place permettant de réduire la consommation énergétique et de contribuer à la préservation des Pétrels :

- l'extinction des éclairages d'une grande partie des axes routiers, l'ensemble des sites sportifs et plus particulièrement ceux situés le long de la rivière des Pluies et de la rivière Saint-Denis, soit entre 1 000 et 1 100 points lumineux ;
- de nombreuses animations de sensibilisation à la pollution lumineuse se sont déroulées sur le Barachois et le Parc de la Trinité (randonnée à vélos, ateliers découverte, lâcher de Pétrels...).

✓ La Police Municipale est chargée de faire appliquer la réglementation relative à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les gaspillages énergétiques.

► PERSPECTIVES

✓ La Charte du Parc National sera soumise à l'approbation et à l'adhésion des Communes à la mi-2014.

INNOVATION

✓ **Projet Life +** : partenariat Parc National/ Ville pour la plantation de plantes endémiques sur le territoire de Saint-Denis. Les actions ont déjà démarrées dans le secteur de Saint-Bernard et de la Grande Chaloupe.

⁷ SEOR : Société d'Etudes Ornithologiques de la Réunion

G) La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

✓ En 2013, le PLU est entré dans les phases de concertation et de consultation du public et des Partenaires Associés. Ces échanges ont porté une vision prospective dans de nombreux domaines de l'aménagement. Nous avons eu la satisfaction d'observer les demandes de la population pour la préservation des terres agricoles. Les services de l'Etat ont aussi demandé des reclassements en Zone Naturelle.

L'autorité environnementale soucieuse de voir inscrites au PLU les orientations du "grenelle II" a validé le dossier. Le PLU révisé, validé par le Conseil Municipal le 26 octobre 2013 est opposable au tiers depuis le 2 décembre 2013. Il tient largement compte des corridors écologiques, trames verte et bleu, du tourisme d'affaires et du tourisme patrimonial.

Dans les hauts, les Zones Naturelles Touristiques Culturelles (NTC), notamment à la Montagne, au Brulé, à Saint-François et à Bois-de-Nêfles, autorisent l'implantation de structures d'hébergement et de restauration, permettant d'opérer une véritable pédagogie en matière de nature et d'identité culturelle traditionnelle.

La nouvelle version du PLU renforce, notamment dans les hauts, l'obligation de réserver des espaces perméables.

Le PLU recommande aussi l'utilisation de plantes endémiques dans les nouveaux projets.

INNOVATION

✓ Des éoliennes urbaines sont désormais autorisées, ce qui permettra de renforcer la production d'énergie renouvelable.

H) Accès au sport, à la culture et aux loisirs

✓ La Cité des Arts : lieu de création artistique avec des espaces d'exposition, de concert et de spectacle, des ateliers et des studios dans un cadre entièrement revu pour une parfaite adaptation à ces activités.

Ce n'est pas un simple équipement de diffusion. Il proposera de la création et de la production de développement culturel. Il permettra de penser la culture autrement. Générer localement sa propre culture passe par le lien intergénérationnel et interterritorial au sein de l'Océan Indien.

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de la CINOR pour les travaux d'une première tranche de 15 millions d'euros vont démarrer au début 2014. La Ville apporte un fonds de concours de 6 millions d'euros.

Le parti architectural retenu respectera la norme HQE⁸. Il sera recherché : la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, la gestion de l'énergie, la gestion de l'entretien et de la maintenance, le confort hygrothermique et acoustique.

✓ Le Plan Quartier Culturel (théâtre, danse, musique) est conçu sous forme de résidences d'artistes dans le secteur dont le principe est l'ancrage dans le territoire depuis les ressources artistiques jusqu'au moyens logistiques.

✓ Des événements tels que Jazz Ô Barachois et Kabarachois ne sont que les résultats émergeant d'un long travail créatif enraciné dans notre territoire, puisant dans les talents et les savoir-faire locaux, avec un rôle d'activateur économique non négligeable.

► RESULTATS

✓ Le dispositif savoir-nager a atteint son objectif et l'ensemble des classes de CM2 est concerné (86 classes de CM2, soit 2 049 élèves).

✓ Elle est Sports : 550 femmes inscrites. Entre 11 à 14 disciplines proposées selon l'année.

✓ Aérobie : deux fois par mois, l'aérobie rencontre un vif succès (plus de 150 personnes par séance).

INNOVATION

✓ Simultanément à la validation du PLU, l'"Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine" (l'AVAP) permet conformément au label Ville d'Art et d'Histoire de préserver le patrimoine historique, architectural et culturel dans la partie "hypercentre" de la Ville depuis le quartier de Saint-Jacques à l'Est jusqu'au Bas de la Rivière à l'Ouest et limité côté Montagne par le boulevard Sud. Les équipements de production d'énergie renouvelable sont maintenant autorisés sur les constructions, y compris les bâtiments anciens, sous réserve de leur intégration architecturale. L'AVAP favorise l'implantation dans les marges de recul, protège les arbres remarquables mais aussi les espèces végétalisées contribuant au confort thermique des bâtiments, mais aussi des espaces et des voies publiques.

✓ Lors des Journées Européennes du Patrimoine 2013, la Ville a inauguré avec le concours de la CINOR sur le trajet de la ligne de bus n° 11, la mise en place de bornes d'information sur nos sites remarquables.

✓ Les personnes âgées : le dispositif « Seniors en Action » propose diverses activités sportives et culturelles à destination des personnes âgées (gymnastique volontaire, aquagym, chant, karaoké, théâtre, etc.).

⁸ HQE : Haute Qualité Environnementale

I) Favoriser l'accès à un habitat de qualité

► Repères

	Nombre de logements aidés construits
2012	658
2013	904
2014	1 101

« construction de logements sociaux

✓ Les logements aidés réalisés par les bailleurs sociaux sont financés jusqu'à 50 % par l'Etat et les collectivités territoriales, et la Ville apporte systématiquement sa garantie financière.

✓ La Ville a enregistré en cette année 2013 plus de 6 000 demandes de logements. Outre la préoccupation fondamentale d'obtenir un logement, les familles accordent une importance essentielle à la proximité des services et de la famille, mais aussi à l'existence des réseaux de transports. Ces préoccupations conformes au développement durable sont entièrement intégrées dans le PRU⁹ des Camélias.

« Amélioration de l'habitat

✓ Développement de toutes les formes de soutien aux **améliorations légères de l'habitat** (mise aux normes, salle de bain, accessibilité...) : Saint-Denis en partenariat avec la CAF subventionne des opérateurs associatifs (compagnons bâtisseurs, ASIP, AIDHIA) pour aider les personnes défavorisées à améliorer leur logement.

✓ 150 000 euros de subvention à des associations et 60 familles ont bénéficié de ce dispositif, plus une participation du CCAS de 550 euros/ famille.

✓ Les 22 778 logements sociaux gérés par les bailleurs sociaux font l'objet d'un plan stratégique de patrimoine pour la réhabilitation.

INNOVATIONS

✓ Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) : le rôle de la Ville consiste à mener des enquêtes d'insalubrité mais aussi de faire un accompagnement juridique des familles si nécessaire. Cette initiative est une expérimentation unique dans les DOM. Elle propose aussi aux propriétaires une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale pour l'amélioration de l'habitat, financée à 20 % par la Ville et 80 % par l'ANAH.

⁹ PRU : Programme de Rénovation Urbaine

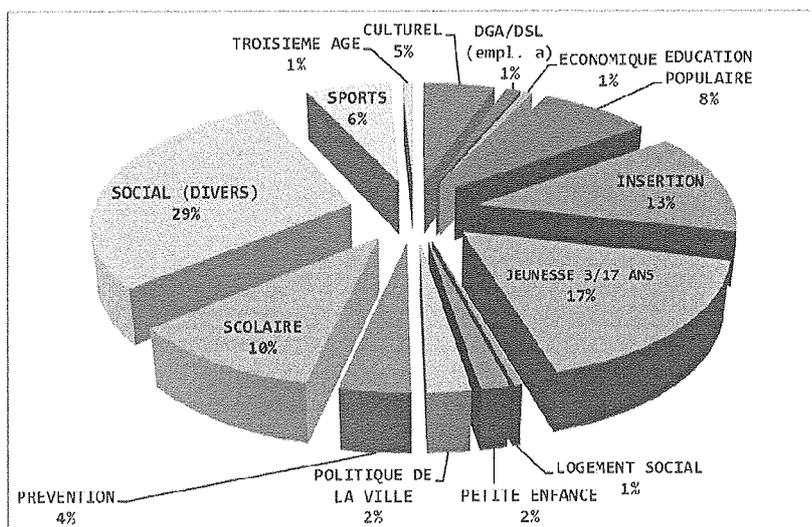
J) Les abris de nuit

Les abris de nuit sont actuellement répartis en 2 structures et offrent 23 places : 9 pour les femmes et 14 pour les hommes.

L'accueil de jour offre 120 repas, 7 jour/ 7.

K) La vie associative

Répartition des subventions communales



La Ville redynamise la vie associative dans les quartiers en créant des « maisons pour tous » et en labellisant les associations. Le soutien de l'Economie Sociale et Solidaire par une aide aux associations de 30 millions d'euros/ an.

Les associations représentant 1/3 du tissu associatif de l'ensemble de la Réunion et génère plus de 4 000 emplois.

INNOVATIONS

✓Réalisation d'un diagnostic santé-Ville sur l'ensemble du territoire afin de rendre lisible tout ce qui se fait à la Ville en terme de santé. Ce diagnostic débouchera sur un Plan Santé.

✓Inauguration de la Mail du Chaudron.

L) La petite enfance

► Repères

✓ La structure petite enfance offre actuellement 1 361 places, réparties en 8 structures communales, 13 microcrèches, qui sont complétés par les structures privées et les assistantes maternelles agréées.

► PERSPECTIVES

- ✓ Construction de 6 microcrèches complémentaires.
- ✓ Chaque microcrèche offre 10 places et génère 3 emplois.

M) L'insertion

► Repères

✓ La clause d'insertion sociale est intégrée sur 90 % des marchés publics de la Ville. Les services de la collectivité se retrouvent souvent confrontés à la réticence des entreprises qui, cependant, s'adressent régulièrement à la Mission Locale.

Dans le cadre du PRU des Camélias, les marchés intègrent directement le nombre d'heures qui doivent être consacrées à l'insertion locale (7 %).

✓ La Ville travaille en lien étroit avec le RSMA au niveau de chacune des Mairies Annexes. L'objectif d'insertion de 500 jeunes a été dépassé. Il faut noter que les jeunes ainsi formés sont très appréciés par les entreprises locales. Les cadets du RSMA (jeunes entre 16 et 18 ans) rencontrent un vif succès et sont prioritaires pour leur formation par le RSMA. (8 à 12 mois de formation à 400 euros/ mois).

✓ 6 actions de formation professionnelle s'adressant aux jeunes de 18 à 26 ans sont réalisées pour les métiers suivants : les métiers de la nuit, la petite enfance, les éco-cantonniers, les animations sportives, l'animation, la surveillance et la maintenance du Cœur Vert Familial.

Ces nouveaux métiers répondant à une demande sur le territoire de Saint-Denis.

► RESULTATS

✓ On comptabilise 19 Chantiers d'Insertion à raison de 12 personnes par chantier. Plus de 200 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif, 30 % ont débouché sur des sorties positives (6 mois au minimum de travail), et 5 à 10 % sur des emplois durables (CDI). μ

✓ Le Pôle Intégration du Bas de la Rivière (structure soutenue par le Fonds Européen d'Intégration (FEI)) a accueilli près de 800 personnes cette année. Il apporte un accompagnement spécifique pour l'écoute, l'information et l'aide aux démarches administratives.

INNOVATION

✓ La Ville a organisé un job dating : rencontre entre les entreprises et les chercheurs d'emplois. Cette journée a rencontré un vif succès et a débouché sur 10 embauches. L'expérience sera renouvelée l'année prochaine à plus grande échelle.

N) L'accessibilité

✓ Un programme de rénovation des salles polyvalentes est en cours afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'accessibilité des Mairies Annexes (exemples : Montagne 15ème, Eglantines au Moufia). Des études sont en cours pour les Mairies Annexes du Brulé et de la Montagne 8ème. Ces travaux concernent aussi l'insonorisation des locaux pour limiter les nuisances acoustiques aux riverains.

✓ 1/3 des agents du CCAS (contrats aidés) interviennent dans leur secteur de résidence, optimisant ainsi les déplacements et l'intégration dans les quartiers.

O) Les personnes âgées

► Repères

✓ Le club des séniors concernent 3 000 personnes âgées sur 18 000 recensées dans cette classe d'âge. Les prévisions pour 2020 sont de plus de 25 000 personnes âgées sur le territoire communal.

✓Le portage de repas à domicile concerne près de 300 personnes âgées et/ ou vulnérables 6 jours/ 7. Ce dispositif avec 8 véhicules de livraison a distribué 83 600 repas en 2012.

► PERSPECTIVES

✓Les personnes âgées : la Ville a intégré le réseau « Villes, amies des aînées ». La Ville s'engage ainsi sur cinq ans à améliorer la vie des aînés sous tous ses aspects (espaces publics, transports, logements, etc.) Un diagnostic approfondi est prévu en 2014 qui débouchera sur un plan d'action pluriannuel de trois ans.

✓Le CCAS grâce au document de référence de l'analyse des besoins sociaux mène une réflexion sur la vulnérabilité de la population, notamment sur les personnes âgées dépendantes ou isolées. L'idée de résidences de services pour les personnes valides est envisagée.

RESULTATS

✓Le CCAS gère le transport de personnes âgées ou handicapées de façon gratuite sur rendez-vous pour les besoins de la vie quotidienne. 4 véhicules équipés sont actuellement en service. Leur financement a été aidé par le Conseil Général et des sponsors.

✓La Ville participe au Réseau Réunionnais d'Aide Alimentaire (RRAA ou 2R2A) qui avec des associations distribuent 80 t de denrées alimentaires fournies par la Banque Alimentaire des Mascareignes (BAM).

P) Sécurité et prévention des risques

✓ Les Plans d'Actions et de Prévention d'Inondation concernent la Rivière des Pluies et la Rivière de Saint-Denis. Le schéma directeur d'assainissement pluvial proposera le requalibrage des réseaux structurants les zones sensibles (Sainte Clotilde, le Chaudron) et à proximité des actions nouvelles d'aménagement (Espace Océan, cité des arts).

✓ Nos services en partenariat avec le GLEM et l'ARS interviennent dans les domaines suivant: la salubrité avec le plan ravine; le défrichage et le traitement phytosanitaire; la dératisation des bâtiments et lieux publics; la désinfection et les actions de prévention dans les cimetières et dans les crèches; la résorption des dépôts sauvages. Ces mesures prophylactiques (sanitaires) sont mises en œuvre dès le début de la saison des pluies.

✓Le cyclone « Dumilé » qui a touché la Réunion début 2013 aura permis d'expérimenter pour la 1ère fois le Plan Communal de Sauvegarde. Ainsi la Ville a pu ajuster le dispositif théorique au besoin réel.

> PERSPECTIVES

✓Endiguement des ravines : les travaux de remplacement du radier du chaudron par un pont sont en cours (VIC¹⁰)

✓Gestion des risques : 3 volets supplémentaires vont venir compléter le Plan Communal de Sauvegarde :

- le risque de pollution marine (le POLMAR)
- le risque requin
- la gestion des émeutes

¹⁰ VIC : Voie d'Intérêt Communautaire

Rapport 2013

sur la situation en matière
de développement durable

Accusé de réception en préfecture
de développement durable
N° 16-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

INNOVATION

✓ Sensibilisation à la prévention des risques : participation au concours "la Mairie s'invite dans les écoles".

Q) Prévention et médiation

✓ 40 agents de médiation contribuent au respect des équipements publics et à la gestion des conflits : ils sont déployés sur le Cœur Vert Familial, les lieux festifs, aux abords des collèges et des lycées (un travail important reconnu au lycée Georges Brassens et au collège de Bois-de-Nêfles, des sites particulièrement sensibles).

► PERSPECTIVES

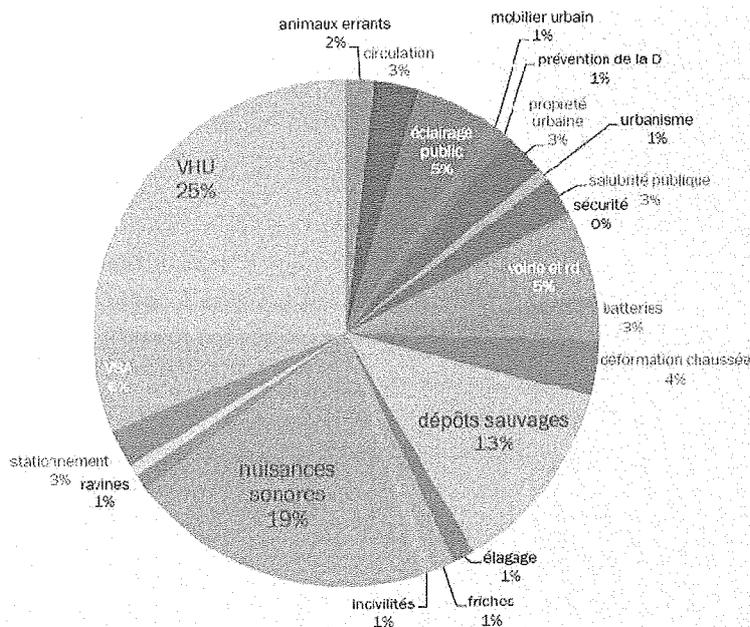
✓ Optimisation du Plan Communal de Prévention : l'Observatoire Local de la Délinquance privilégie l'approche sectorielle.

R) Démocratie participative

✓ La Ville investit annuellement 3 millions d'euros pour les travaux de territoire émanant des Conseils de Secteurs et de Quartiers, cette enveloppe étant arbitrée et répartie par un comité de pilotage ad hoc.

✓ Mise en place d'un site internet des Conseils de Secteurs et de Quartiers avec un suivi quotidien de gestion des doléances, des demandes des usagers, des Conseils de Secteurs et des Mairies Annexes. Après évaluation, un comité de pilotage arbitre et priorise les interventions. Un retour mensuel d'information sur l'état d'avancement est réalisé.

Typologie des doléances



INNOVATIONS

✓ Une base de données informative est mise à disposition du public pour indiquer les procédures permettant de gérer les problèmes de nuisances sonores.

✓ Le Club Animation Prévention mène un travail de fond dans les lycées et les collèges pour la lutte contre les addictions.

S) Développement d'une politique d'achat responsable

✓ Nos marchés informatiques intègrent la clause environnementale et de recyclage. Les matériels mis à la réforme seront valorisés dans les filières locales spécialisées. Nos services sont très vigilants quant au respect des normes d'émission électromagnétique (DAS¹¹) lors de l'acquisition de matériel.

✓ Les marchés de denrées alimentaires accordent une place privilégiée aux produits de saison et accordent une préférence, à coût équivalent, aux coopératives agricoles. Le principe d'allotissement sectoriel rend les marchés accessibles aux producteurs locaux.

► PERSPECTIVES

✓ Les Services Techniques envisagent pour 2014 :

- un suivi de qualité sur l'approvisionnement des fournitures,
- un suivi de l'utilisation rationnelle des matériaux pour minimiser les pertes;

INNOVATIONS

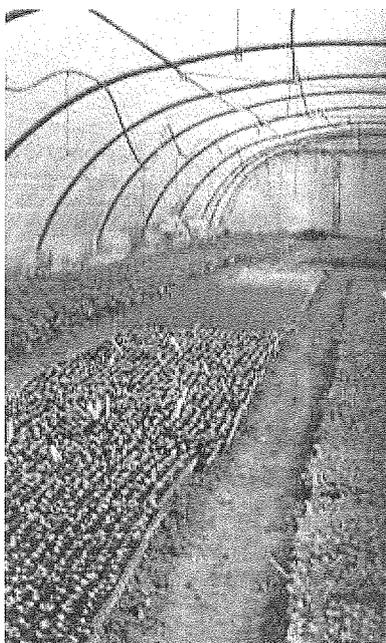
✓ Dans le cadre du Small Business Act (SBA) ou Stratégie du Bien-Acheter, la Ville souhaite développer les structures d'accompagnement des petites entreprises pour leur faciliter l'accès aux marchés publics compte tenu de la complexité des contraintes administratives et légales.

✓ Dès la fin de cette année 2013, la Ville participe au soutien de doctorants de l'Université dans le cadre des contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) : six mois à l'Université, six mois en Afrique du Sud où ils consacreront une partie de leur temps d'étude à faire du repérage artistique (théâtre, musique, arts plastiques) pour la Ville. Ceci permettra de créer un lien privilégié avec ce territoire, sans générer de coût supplémentaire de mission et de déplacement.

¹¹ DAS : Débit d'Absorption Spécifique
974-219740115-20131216-13706-2-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2013

T) Qualité environnementale des productions

- ✓ La réhabilitation de la Pépinière Municipale. La consultation a été relancée et les travaux devraient s'achever en fin 2014. Il s'agit d'un projet écologique et éducatif.
- ✓ La future Ferme Pédagogique du Chaudron développe actuellement une pépinière de plantes endémiques.
- ✓ Dans les hauts de Saint-François, l'association les Béliers dans le cadre de Chantier d'Insertion s'est vu confier des terrains communaux (Espace Boisés Classées) pour un projet d'agriculture biologique avec un aspect pédagogique.
- ✓ Une autre expérience est réalisée à la Montagne « Les jardins de Cocagne » par l'ALIE, développant l'agriculture biologique et la diffusion de leurs produits sous forme d'économie solidaire.



► PERSPECTIVES

- ✓ Le Règlement Local de Publicité favorisera l'utilisation de matériaux locaux pour la fabrication des enseignes.

U) La création d'une plateforme e-service et de l'intranet

✓ Délivrance numérique de documents d'urbanisme tels que :

- les demandes d'alignement,
- l'adressage des parcelles par rapport à l'emprise des voies publiques,
- le bornage des parcelles mitoyennes aux propriétés communales.

Plus de papier et délais de réponse aux usagers raccourcis.

Les déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux sont également disponibles sur le portail citoyen, ainsi que la demande de zonage.

► PERSPECTIVES

✓ L'inscription et le recensement militaire complétera la liste des e-services disponibles sur le portail citoyen dès 2014.

✓ La dématérialisation de la demande de certificat d'urbanisme pose actuellement un problème juridique nécessitant, comme pour les marchés publics, une plateforme d'authentification et une signature électronique.

INNOVATION

✓ Déploiement du portail citoyen à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes. Les démarches peuvent se faire en ligne pour toutes les demandes de copie d'acte d'Etat Civil (acte de naissance, de reconnaissance, de mariage, acte de décès et livret de famille). Plus de 25 % des actes d'Etat Civil demandés ont été réalisés par le biais de cette plateforme.

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2013


Gilbert ANNETTE